



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2024-42

OBJET : FINANCES LOCALES - CESSION DE BIEN – CESSION D'UN VEHICULE MUNICIPAL RENAULT MASTER IMMATRICULE 884DLT77 DES SERVICES TECHNIQUES OBSOLETE ET REMPLACE (cession de biens mobiliers – 3.22)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération du Conseil municipal n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération du Conseil municipal n° 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, notamment son alinéa 10 autorisant le maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

CONSIDERANT l'état de vétusté et de l'obsolescence du véhicule RENAULT Master, immatriculé 884DLT77, des services techniques municipaux,

CONSIDERANT l'acquisition d'un véhicule pour les services municipaux, de marque DACIA Jogger (Expression Eco-G100- 7 places), pour un montant de 22 126,76 €, incluant la reprise du véhicule RENAULT Master immatriculé 884DLT77.

DECIDE

ARTICLE 1 : De céder en l'état et sans réserve le véhicule RENAULT Master immatriculé 884DLT77 mis en circulation le 27 septembre 2004, pour un montant de 1 000 € au garage KEOS Meaux by Autosphère – Renault Meaux Vance sise 19 avenue du Général de Gaulle – 77100 NANTEUIL-LES-MEAUX (Siret 745 450 098 00074).

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 12 novembre 2024.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le : 22 NOV. 2024
de l'affichage le : 22 NOV. 2024
de la mise en ligne : 22 NOV. 2024
A Esbly, le 22 NOV. 2024



Le Maire

Ghislain DELVAUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur internet : www.telerecours.fr